

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de BARBIÈRES
- Lundi 05 janvier 2026 à 20h00 -

L'an deux mil vingt-six, le lundi cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de BARBIÈRES (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PRÉVIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 décembre 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11

Présents : Bernard PRÉVIEU, Nadège ROCHIER, Gilles BONNARDEL, Amélie BESSON, David MIRABEL, Marie-Christiane MESSUE, Patricia MAGNAT, Adrien ARTIGE, Hervé DEPREUX, Jacques BONHOURE et Robert FLORES.

Absents et excusés : Julien MARTIN-SISTERON et Carole BARRUYER.

Absents : Marie ALLOIX et Pierre-Yves CANET.

Secrétaire de séance : Adrien ARTIGE a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
 2. Création d'une entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestation de services dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
 3. Questions diverses :
 - Compte rendu du Comité de pilotage (COPIL) de la cuisine centrale de Valence Romans Agglo
 - Cérémonie des vœux – vendredi 09 janvier 2026
-

Le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 est adopté, à l'unanimité des membres présents sans observation ni réserve.

1- AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Selon la législation en vigueur, le Maire a le droit de mettre en recouvrement les recettes et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, le conseil municipal peut autoriser le maire à les mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, seront repris au budget 2026 lors de son adoption.

M. le Maire demande au Conseil de lui permettre de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du Budget principal.

Dans le cadre d'une année de renouvellement de l'assemblée délibérante, le budget primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026, à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, détaillé comme suit :

Dépenses d'équipement votées au budget primitif 2025 = 409 739 €

Soit 25 % autorisés = 102 434 € enveloppe possible répartis ainsi :

- ↳ 20 000 € au chapitre 21
- ↳ 66 000 € au chapitre 23

D'autre part, les dépenses et les recettes (subventions) concernant l'opération d'aménagement du parvis de la mairie n'étant pas soldées au 31/12/2025, les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :

- ✓ Recettes d'investissement = 56 958 €
- ✓ Dépenses d'investissement = 28 984 €

Les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, seront repris dans les colonnes appropriées au budget primitif 2026.

2- CRÉATION D'UNE ENTENTE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LES 54 COMMUNES LA COMPOSANT, RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DE PRESTATION DE SERVICES DANS LE CADRE DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS)

Valence Romans Agglo est un territoire particulièrement exposé aux risques majeurs naturels et technologiques. En effet, l'ensemble de ses communes membres ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) car elles sont toutes au moins exposées à un risque majeur.

L'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) est rendue obligatoire par la loi Matras du 25 novembre 2021, pour les intercommunalités, dès lors qu'au moins une commune membre est soumise à l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PICS de Valence Romans Agglo a été arrêté à la fin de l'année 2025.

Les objectifs du PICS sont d'organiser la solidarité intercommunale face aux situations de crise et d'assurer la continuité d'activité des compétences communautaires.

De ce fait, le PICS doit comprendre un inventaire des moyens de toutes les communes membres et des moyens propres de l'Agglo et préciser les conditions de mutualisation de ces différents moyens. Valence Romans Agglo a décidé de mettre en place une entente entre elle-même et les 54 communes la composant, par voie de convention.

Le projet de convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de mise en œuvre de prestations de services (humains, matériels et bâtiments) entre les 54 communes du territoire et Valence Romans Agglo, au profit d'une ou plusieurs communes sinistrées par une situation de crise majeure.

Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés en cas d'activation du PICS.

L'entente porte sur les missions suivantes :

- L'alerte et l'information de la population ;
- La protection et le soutien de la population ;
- L'hébergement et le ravitaillement de la population ;
- La protection des biens et de l'environnement ;
- La mise en place du retour à la normal : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés...

Les moyens faisant partie de l'entente sont recensés dans le PICS. Ces moyens sont mutualisables uniquement en cas d'activation du PICS.

La gouvernance de l'entente sera assurée par une conférence composée d'un représentant de chaque collectivité, désigné par chaque organe délibérant. Elle se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le jugera nécessaire.

La conférence a compétence pour connaître et discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente.

L'entente est constituée entre les membres pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de l'entente entre Valence Romans Agglo et les 54 communes la composant, relative à la mise en œuvre de prestation de services (humains, matériels et locaux) dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

❖ QUESTIONS DIVERSES :

➤ Compte rendu du Comité de pilotage (COPIL) de la cuisine centrale de Valence Romans Agglo
Mme Nadège ROCHIER fait un compte-rendu du COPIL du service commun de restauration collective qui s'est tenu le 03 décembre dernier.

Produits d'entretien :

La fourniture des produits d'entretien comprise dans le prix des repas est remise en cause, suite à des problèmes de logistiques, il n'est plus possible de livrer les produits en même temps que les denrées alimentaires.

De plus, la commande groupée ne permet pas d'économie.

Il faudrait trouver un lieu de stockage et mettre à disposition du personnel supplémentaire pour gérer, les commandes, le stockage et la livraison pour chaque commune.

Il est proposé l'arrêt de la fourniture des produits d'entretien par le service commun au 1er septembre 2026, avec déduction du coût de cette prestation de 5 cts du tarif des repas.

Le comité de pilotage confirme ce choix.

Locaux sur le haut de Valence :

Actuellement la cuisine centrale (Rossini) située à Valence élabore 5 600 repas par jour pour les scolaires, dans l'avenir la capacité devrait atteindre plus ou moins 10 000 repas journaliers

En effet, le CCAS de Bourg-de-Péage va intégrer le service commun et il est envisagé qu'en 2029, d'autres communes fasse de même pour les scolaires.

Les contenants barquettes compostables :

Actuellement les barquettes sont recyclables mais pas compostables.

La réglementation interdit les contenants en plastiques et dans le futur, les contenants devront aussi être réutilisés soit en verre, soit en inox. Le coût de ce changement de contenants risque d'être élevé. Il est préférable d'attendre l'obligation du passage aux contenants réutilisables.

Acquisition d'un bâtiment sur Chabeuil :

Il était prévu un projet d'aménagement sur St-Marcel-lès-Valence (ancien Castorama), cependant une occasion s'est présentée sur Chabeuil avec une ancienne boucherie.

Situé au rond-point de la fusée, ce site n'a que très peu de travaux à réaliser.

L'Agglo a fait le choix de se porter acquéreur de ce bâtiment pour en faire une zone de stockage.

➤ Cérémonie des vœux – vendredi 09 janvier 2026 :

Cette cérémonie se tiendra à 19h00, la mise en place se fera à partir de 16h30 afin d'installer les tables du buffet.

➤ Réunions de la commission finances :

- Mardi 27 janvier 2026 à 18h30
- Mardi 24 février 2026 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 02 février 2026 à 20h00.

Le secrétaire,
Adrien ARTIGE



Le Maire,
Bernard PRÉVIEU

